Pour le Maire
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_07_2-DE

CM-30-06-2026/07-2

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	***COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE*** EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*22*
Nombre de votants :	*22*
Date de Convocation :	*23/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Trente Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Emilie CORBIER, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuelle BROUSSE, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Guillaume MARLIERE, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Isabelle BRITTON, Marie AUBRY*
Messieurs *Jean-François DEBAIN, Xavier HAUDEBOURG, Fabrice SORIEUL*

Secrétaire de séance *: Monique JEAN*

Objet : MUSEE DU VERRE : Convention de dépôt

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_07_2-DE

Madame Claire LACAMPAGNE-CROCHET informe que Monsieur Michel SEYBEL propose de mettre en dépôt au Musée du Verre François Décorchemont une œuvre en pâte de verre d'Antoine Leperlier, dénommée Vanité au repos III / Fleuve stèle, datée de 2006, qui avait été présentée dans l'exposition de l'artiste au musée en 2024. Le dépôt de cette œuvre s'inscrit parfaitement dans la politique du musée d'enrichir, de conserver, d'étudier et de valoriser des collections d'art verrier.

A ce titre, le musée est habilité à recevoir en dépôt des objets qui intègrent les collections du musée dans les conditions établies par l'article L. 451-11 de l'ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004, relative à la partie législative du code du patrimoine : « Les Musées de France peuvent recevoir en dépôts aux fins d'exposition au public des œuvres d'art ou des objets de collection appartenant à des personnes privées. Les modalités du dépôt et sa durée, qui ne peut être inférieure à cinq ans, sont définies par contrat entre le Musée et la personne privée dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, mais également au titre II – dépôts consentis à un Musée de France de l'arrêté du 25 mai 2004, fixant les normes relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

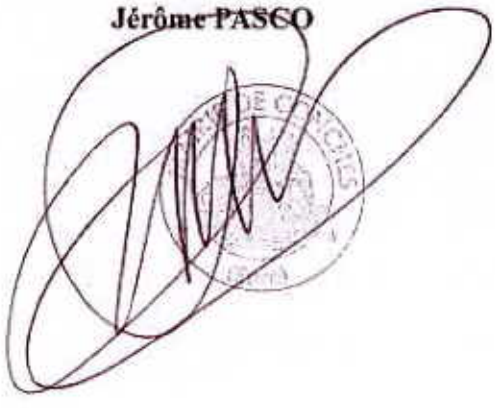
- **Acceptent** la convention de dépôt avec Monsieur Michel SEYBEL.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Claire LACAMPAGNE CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjointes au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trois Juillet Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO



Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204